

Rectificatif au règlement (UE) n° 1074/2013 de la Banque centrale européenne du 18 octobre 2013 relatif aux obligations de déclaration statistique pour les organismes de chèques et virements postaux qui reçoivent des dépôts de résidents de la zone euro autres que les institutions financières monétaires (BCE/2013/39)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 297 du 7 novembre 2013)

Page 97, à l'annexe I, «Obligations de déclaration statistique», le tableau est remplacé par le tableau suivant:

POSTES DE BILAN	Zone euro																	
	IFM	A. Territoire national									B. Zone euro autre que territoire national							
		IFM	Non-IFM									IFM	Non-IFM					
			Administrations publiques (S.13)		Autres secteurs résidents								Administrations publiques (S.13)		Autres secteurs résidents			
	Administration centrale (S.1311)	Autres administrations publiques	Total	OPC non monétaires et assimilés (S.124)	Autres intermédiaires financiers + auxiliaires financiers + institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.125+S.126 +S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pension (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15)	Administration centrale (S.1311)	Autres administrations publiques	Total	OPC non monétaires et assimilés (S.124)	Autres intermédiaires financiers + auxiliaires financiers + institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.125+S.126 +S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pension (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15)
ACTIF																		
1 Encaissements																		
1e dont: euros																		
2 Crédits																		
durée inférieure ou égale à 1 an																		
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans																		
durée supérieure à 5 ans																		
3 Titres de créance détenus																		
3e Euros																		
durée inférieure ou égale à 1 an																		
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans																		
3x Devises étrangères																		
durée inférieure ou égale à 1 an																		
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans																		
4 Titres d'OPC monétaires																		
PASSIF																		
5 Dépôts																		
5e Euros																		
5.1e À vue																		
5.2e À terme																		
durée inférieure ou égale à 1 an																		
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans																		
5.3e Remboursable avec préavis																		
durée inférieure ou égale à 3 mois (*)																		
5.4e Pensions																		
5x Devises étrangères																		
5.1x À vue																		
5.2x À terme																		
durée inférieure ou égale à 1 an																		
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans																		
5.3x Remboursable avec préavis																		
durée inférieure ou égale à 3 mois (*)																		
5.4x Pensions																		

(*) Y compris les dépôts d'épargne à vue non transférables.